

Assistant et Conseiller de Prévention dans la fonction publique (AP & CP) Perfectionnement

FORMACODE : 42818

OBJECTIFS

Prévenir les dangers et identifier les risques professionnels.
Améliorer l'organisation et l'environnement de travail.
Communiquer sur la sécurité dans l'entreprise.
Conseiller les Responsables (Directeur de l'établissement, Maire, Directeurs des services).

TYPE DU PUBLIC

Conseillers et Assistants de Prévention des collectivités des administrations ayant une première expérience dans la fonction (1 à 2 ans).

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation la formation initiale « Assistant et Conseiller de prévention dans la fonction publique » et être en activité dans la fonction d'Assistant et de conseiller de Prévention depuis au moins un an.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Alternance d'exposés et d'exercices.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié dans les domaines de la prévention.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'études de cas.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **L'organisation de la prévention avec les différents partenaires dans la fonction publique**
- > **Le rôle des AP et CP**
- > **Le contexte réglementaire et les principes généraux de prévention**
- > **Les textes applicables à la fonction publique**
- > **Les acteurs internes et externes de la prévention**
- > **La responsabilité pénale et civile**
- > **Analyse des risques, mesures collectives et individuelles**
- > **Réaliser et exploiter l'arbre des causes**
- > **Construire sa démarche de prévention**
- > **Obligations : formation et vérifications**
- > **La prévention des RPS et de la pénibilité**

Une formation continue d'une journée chaque année après cette formation.

MODALITÉS

Durée : 5 jours.
Prix : nous consulter.